

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1014 rendant exécutoire la délibération n° 376/6°L du 30 mai 1967 de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale de la + de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis approuvant le rapport d'exploitation et les comptes d'« Electricité de Djibouti » pour l'exercice 1965.

n° 1014

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
1 juin 1967

Numéro JO  
n° 7 du 01/07/1967

Date du numéro  
1 juillet 1967

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

\_ Est rendue exécutoire la délibération n° 376/6L du 30 mai 1967 de la Commission permanente de l'Assemblée territoriale de la Côte Française des Somalis approuvant le rapport d'exploitation et les comptes d'« Electricité de Djibouti » pour l'exercice 1965.